



Recommandation : réception de la marchandise

- Dégâts de l'emballage acceptables
- Palettisation standard



Légère déformation des coins



Léger endommagement du bord du carton



Carton bombé sur la face latérale



Poignées enfoncées vers le bas



Déchirure superficielle du carton



Carton légèrement enfoncé



Palettisation fenêtres

MK04 - 7 pc/ palette, à l'horizontal
UK04 - 7 pc/ palette, sur la tranche
CK02 & CK04 - 14 pc/palette, vertical
Autres dimensions - 7 pc/palette, vertical



Raccordements placés verticalement sur palette



Palettes de raccordements placées au-dessus des palettes fenêtres



Signer le **CMR (Bon de Livraison DSV)** et le remettre au chauffeur



Recommandation : refus de la marchandise



- Dégâts de l'emballage inacceptables
- Palettisation non standard



Le carton a été ouvert



Le carton porte une indication écrite



Le numéro de l'article n'est plus lisible



Le carton ou la frigolite sont fortement endommagés



L'emballage est exposé à l'humidité ou à la neige



La marchandise est endommagée



Palettisation non conforme (colis non attachés et sans palette)



Palettisation non conforme (dôme mal placé)



Palettisation non conforme (cerclage rompu - colis déplacé)



Dans le cas d'un refus de marchandise, nous vous conseillons de suivre la procédure indiquée au verso de cette page.

Qualité : Pas OK

Après avoir vérifié les palettes et la marchandise VELUX®

Quantité : Pas OK

Après avoir vérifié le nombre de palettes et la marchandise VELUX®

Produit erroné

Observation faite pendant ou après livraison VELUX®

1 Indiquer la marchandise ou palette endommagée dans le CMR (Bon de Livraison DSV) et signer ce document



Seul le CMR (Bon de Livraison DSV) doit être commenté et signé !

Le nombre total de palettes et de colis est indiqué

Indiquez ici vos commentaires

1 Indiquer la marchandise manquante dans le CMR (Bon de Livraison DSV) et signer ce document



Seul le CMR (Bon de Livraison DSV) doit être commenté et signé !

Le nombre total de palettes et de colis est indiqué

Indiquez ici vos commentaires

1 Indiquer la marchandise erronée (produit ou format) dans le CMR (Bon de Livraison DSV) et signer ce document



Seul le CMR (Bon de Livraison DSV) doit être commenté et signé !

Le nombre total de palettes et de colis est indiqué

Indiquez ici vos commentaires

N.B. Si la livraison a déjà eu lieu, cette étape n'est bien évidemment pas exigée

2 Si possible, photographier les dégâts sur la marchandise



3 En fonction des dégâts, accepter ou refuser la marchandise

4 Envoyer la plainte par Dealer Extranet en suivant la section «Logistique VELUX : Trucs & Astuces» et en y incluant:
- Scan du CMR (Bon de Livraison DSV) avec référence de la commande ou de la livraison
- Photos des dégâts

+ Référence +

2 Envoyer la plainte par Dealer Extranet en suivant la section « Logistique VELUX : Trucs & Astuces » et en y incluant:

- Scan du CMR (Bon de Livraison DSV)
- Référence de la commande ou de la livraison

+ Référence

2 Photographier la boîte et l'étiquette sur l'emballage de la marchandise erronée



3 Envoyer la plainte par Dealer Extranet en suivant la section « Logistique VELUX : Trucs & Astuces » et en y incluant:
- Scan du CMR (Bon de Livraison DSV) – si c'est pendant la livraison
- Référence de la commande ou de la livraison
- Photos de l'étiquette et du label des produits erronés

+ Référence +

